

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Direction de l'Architecture

SITES

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture et de l'Environnement

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU l'avis émis le 4 août 1976 par le conseil municipal de MONTUSSAN ;
- VU la délibération du 8 décembre 1976 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la Gironde ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de LA GIRONDE l'ensemble formé sur la commune de MONTUSSAN par le site du château de Puymiran, et comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

Section A 2 :

- lieu-dit "CAUSSADE" parcelle n° 266,

- lieu-dit "PUYMIRAN",
parcelles n° 254 à 256 inclus ; 256 bis, 257 à 264 inclus,
- lieu-dit "FONCOULON"
parcelles n° 371 à 377 inclus.

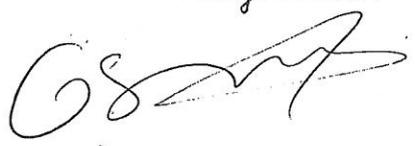
ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Gironde et au Maire de la commune de MONTUSSAN qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution et au propriétaire intéressé.

Fait à PARIS, le 8 DEC 1977

Pour le Ministre et par délégation
P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint

Raymond BOCQUET

Pour Ampliation
L'Administrateur Civil chargé des Sites

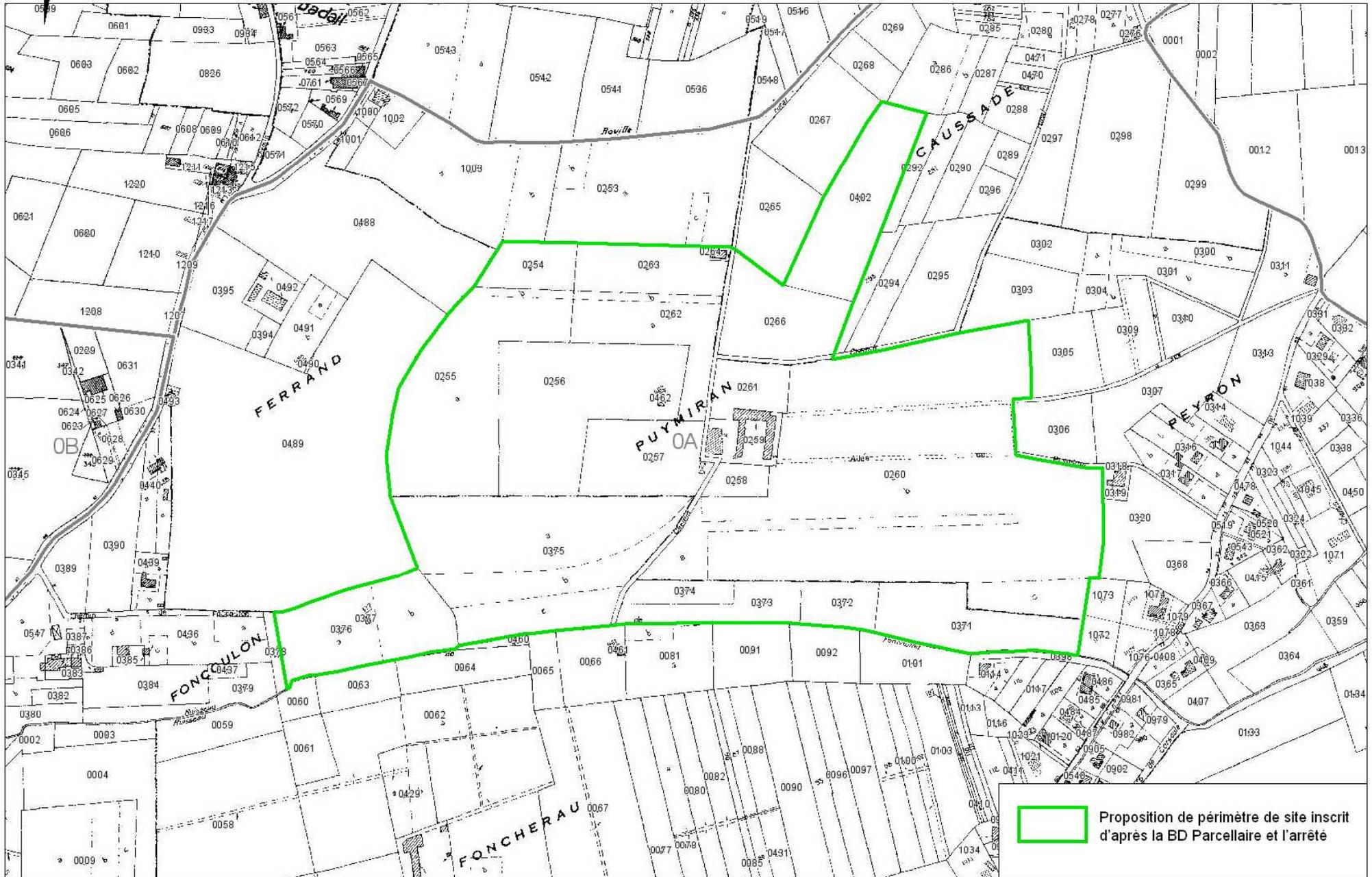


Gilbert SIMON



MONTUSSAN
Château de Puymiran

SIN0000131



 Proposition de périmètre de site inscrit
d'après la BD Parcellaire et l'arrêté